

# Ville de FORGES-LES-EAUX

## Délibération du conseil municipal

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT

Le 22 mai 2017 à 19h30

Le Conseil Municipal de la commune nouvelle de FORGES-LES-EAUX, légalement convoqué par convocation en date du 16 mai 2017 s'est réuni au Théâtre Municipal de FORGES-LES-EAUX en séance publique, sous la présidence de M. LEJEUNE, Maire.

**Etaient présents** : M. LEJEUNE, L. LEMASSON, F. GODEBOUT, M. BONINO, J. DECOUDRE, C. LESUEUR, F. ASSELIN, C. MORDA, Ph DEGUINE, O. LEVACHER, J. TROUDE, Y. REY, J. BOURDON, M.L. BLANPAIN, N. QUERREC, E. GOUBERT, N. MATHON, Ph. HANIN, T. MARTIN, E. BOULOCHÉ, N. DALLIER, P. TURBAN, R. SORTAMBOSC, P. DUPUIS, D. LEMASSON, M.F. SOYER

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Pouvoirs** : B. CAILLAUD à M.L. BLANPAIN, A. ROBERT à N. MATHON, Ph. DUMONTIER, à M. LEJEUNE, N. LEBOUVIER à J. DECOUDRE, L. GROGNET à C. LESUEUR, C. CORDONNIER à F. GODEBOUT, P. DURY à R. SORTAMBOSC

**Excusées** : D. VERNIER et A. MARC

**Secrétaire de séance** : Nathalie MATHON

---

## DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

---

**Michel LEJEUNE** propose de désigner **Nathalie MATHON** en qualité de secrétaire de séance,  
Il n'y a pas d'observation.

---

## PROCES VERBAL de la séance du 09 Avril 2017

---

**Michel LEJEUNE** demande si tous les conseillers ont bien reçu le PV de la séance du 07 Avril 2017 et s'il y a des observations.

Pierre TURBAN précise qu'en page 2, il n'a pas entendu la remarque de Lionel LEMASSON. Il y reviendra en questions diverses.

Il n'y a pas d'autre observation.

Le PV est adopté à l'unanimité.

---

## Décisions du Maire

---

Monsieur le maire rend compte de la décision qu'il a été amené à prendre en application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales:

**Décision n° 2017-11** : Diverses demandes de subventions - LE FOSSE

**Décision n° 2017-12** : Diverses demandes de subventions - FORGES-LES-EAUX

**Décision n° 2017-13** : Mission de maîtrise d'œuvre pour la suppression des branchements d'eau potable en plomb : Marché

**Décision n° 2017-14** : Extension de la mission d'étude du PLU à la commune déléguée de LE FOSSE : Marché

**Décision n° 2017-15** : Marché de maîtrise d'œuvre Le Milcipie - Avenant N°1

**Décision n° 2017-16** : Fixation du tarif de séjour à SAINT-JEAN-DE-MONTS (VENDEE)

---

2017-43

## **DELIBERATION CONFIAIT AU CENTRE DE GESTION DE LA SEINE MARITIME L'ORGANISATION DES SELECTIONS PROFESSIONNELLES**

---

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la loi n°2012-347 du 12 mars 2012, dite loi Sauvadet, fixe les conditions de résorption de l'emploi précaire dans la Fonction publique territoriale.

Elle permet d'intégrer des agents non titulaires remplissant certaines conditions après passage devant une commission particulière, dite commission de sélection professionnelle.

Cette sélection peut être organisée par la collectivité employeur ou confiée au Centre de gestion 76 via la signature de la convention jointe.

Afin d'harmoniser les méthodes et de garantir la qualité des entretiens, Monsieur le Maire propose à l'assemblée que cette mission soit confiée au Centre de gestion 76.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de confier l'organisation de cette commission de sélection professionnelle au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Seine Maritime.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et les documents afférents.

ADOpte à l'unanimité des membres présents

Il n'y a pas d'observation.

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

---

2017-44

## **RENOUVELLEMENT DES AUTORISATIONS DE JEUX DU CASINO**

---

**Michel LEJEUNE** donne lecture du projet de délibération suivant :

Nous sommes saisis par Monsieur Richard FRISCHER, Directeur Général du Casino de Forges-les-Eaux d'une demande de renouvellement des autorisations de jeux.

Aussi, je vous remercie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le conseil municipal,

- Vu la demande de Monsieur Richard FRISCHER, Directeur Général du Casino de Forges-les-Eaux sollicitant le renouvellement de l'autorisation d'exploiter les jeux :
  - Jeux de contrepartie,
  - Jeux de cercles,
  - Jeux électroniques

- 375 machines à sous (287 machines à sous installées à ce jour)
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 21 juin 2002 adoptant le traité de concession de service public du 24 juin 2002.
- Vu les avenants n°1 et 2 au cahier des charges du 24 juin 2002

### **Décide**

D'autoriser le renouvellement de l'autorisation d'exploiter les jeux :

- Jeux de contrepartie,
- Jeux de cercles,
- Jeux électroniques
- 375 machines à sous (287 machines à sous installées à ce jour)

**Michel LEJEUNE** indique que l'on vérifiera la date de la signature de la DSP car celle indiquée ne lui semble pas être la bonne.

Il n'y a pas d'autre observation.

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

---

2017-45

## **CELLULES LOCALES D'INSTRUCTIONS DES DEMANDES D'AUTORISATION DU DROIT DES SOLS - CONVENTION AVEC LE PETR**

---

**Michel LEJEUNE** donne lecture du projet de délibération suivant :

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du pays de Bray s'est substitué au 1<sup>er</sup> janvier de cette année au SIVU BUS il a donc maintenant en charge la gestion du service d'instruction des autorisations des droits des sols des communes membres.

Le PETR dispose de plusieurs cellules locales d'instruction.

L'une d'elle est basée à FORGES LES EAUX.

Un agent de la mairie est partiellement détaché afin d'assurer l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Le coût d'intervention de cet agent nous est remboursé par le PETR, aussi afin de pouvoir percevoir ce remboursement, je vous remercie de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou Maire Adjoint à signer la convention jointe à la présente délibération.

Il n'y a pas d'observation.

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

---

2017-46

## **SDE 76 - RETRAIT DE 41 COMMUNES DE LA METROPOLE ROUEN - NORMANDIE**

---

**Michel LEJEUNE** donne lecture du projet de délibération suivant :

**Objet : Demande de retrait des quarante et une communes de la métropole ROUEN  
NORMANDIE**

**VU** :

- Les délibérations successives des 41 communes de la Métropole ROUEN NORMANDIE demandant leur retrait définitif du SDE76,
- La délibération du 17 mars 2017 du SDE76 acceptant ce retrait.

**CONSIDERANT** :

- que, suite au retrait de la Métropole, les quarante et une communes adhèrent désormais uniquement au SDE76 pour les compétences annexes relatives à l'éclairage public non lié à la voirie métropolitaine,
- que compte tenu du caractère accessoire de cette compétence et de la possibilité pour ces quarante et une communes de conclure des conventions de gestion avec la Métropole, le maintien de ces quarante et une communes dans notre syndicat ne présente plus d'intérêt ni pour les quarante et une communes ni pour le SDE76,
- que le retrait de ces quarante et une communes permettrait en outre une simplification de la carte intercommunale,
- que ce retrait est sans aucune conséquence financière,
- que le retrait n'est possible qu'avec l'accord de notre assemblée et de nos adhérents dans les conditions de majorité requises lors de la création de notre EPCI,
- que la conséquence du retrait sera la réduction de notre périmètre, tout en permettant la conservation de notre personnel,

- qu'aucun excédent de trésorerie n'est à reverser aux communes sollicitant le retrait,
- que les travaux en cours sur lesdites communes seront achevés et soldés financièrement avant leur retrait,
- que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
- que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de notre délibération pour se prononcer à son tour sur le retrait envisagé (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée DEFAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils municipaux,
- que le SDE76 a donné son avis favorable au retrait de ces quarante et une communes.

### **PROPOSITION :**

Il est proposé :

- d'accepter le retrait de ces quarante et une communes du SDE76,

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le conseil municipal :

- **ACCEPTE** le retrait des communes d'Anneville-Ambourville, des Authieux sur le Port Saint Ouen, de Bardouville, de Belbeuf, de Berville sur Seine, de Boos, de la Bouille, de Cléon, de Duclair, d'Épinay sur Duclair, de Fontaine sous Préaux, de Freneuse, de Gouy, d'Hautot sur Seine, d'Hénouville, d'Houpeville, d'Isneauville, de Jumièges, du Mesnil sous Jumièges, de Montmain, de Mont Saint Aignan, de la Neuville Chant d'Oisel, de Franqueville Saint Pierre, de Quevillon, de Quévreville la Poterie, de Roncherolles sur le Vivier, de Sahurs, de Saint Aubin Celloville, de Saint Aubin Epinay, de Saint Jacques sur Darnétal, de Sainte Marguerite sur Duclair, de Saint Martin de Boscherville, de Saint Martin du Vivier, de Saint-Paër, de Saint Pierre de Manneville, de Saint Pierre de Varengueville, de Sotteville sous le Val, de Tourville la Rivière, de Yainville, d'Ymare et d'Yville sur Seine du SDE76

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Il n'y a pas d'observation.

***Cette délibération est adoptée à l'unanimité.***

## SDE76 - DEMANDE DE FINANCEMENT

---

**Michel LEJEUNE** donne lecture du projet de délibération suivant :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un important programme d'investissements au titre de l'exercice 2017 a été inscrit pour la rénovation de l'éclairage public (FORGES LES EAUX et LE FOSSE).

### **Objet des investissements : Rénovation de l'éclairage public**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- Prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté.
- Détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet.

### **PLAN DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT**

<b>Montant HT</b>	<b>74 299,37 €</b>
<b>Montant FC TVA</b>	<b>35 553,84 €</b>

#### **Mode de financement proposé :**

<b>Emprunt moyen long terme</b>	<b>74 299,37 €</b>
<b>Préfinancement du FCTVA</b>	<b>35 553,84 €</b>

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les offres de financement reçues.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve la proposition de Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

- Décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine les financements nécessaires correspondant au plan de financement sus décrit, soit :

**Financements « moyen / long terme », montant total du financement : 109 853, 21€, répartis suivant modalités ci-dessous :**

Montant de l'emprunt :	<b>74 299, 37 €</b>
Taux actuel :	<b>0.31 %</b>
Durée du crédit :	<b>5 ans</b>
Modalités de remboursement :	<b>annuel</b>
Type d'échéance :	<b>échéances constantes</b>

Les conditions de taux proposées ont une date de validité déterminée dans le temps. Pour bénéficier des conditions ci-dessus, votre accord sur notre proposition doit nous parvenir par mail avant le 30/06/2017.

Au-delà de cette date, le taux du contrat sera celui en vigueur à la date de réception de l'acceptation de l'offre par la Caisse Régionale.

- Décide de recourir à un financement court terme pour le préfinancement du **FCTVA**:

Montant :	<b>35 553, 84 €</b>
Taux :	<b>0,31 %</b>
Durée :	<b>2 années</b>
Avec paiement du capital in fine.	

Le taux précisé ci-dessus a une date de validité fixée pour un déblocage au plus tard au 22/11/2017.

Ce taux sera revu en fonction des conditions en vigueur si le prêt ne peut être mis en place pour cette date.

**☐ Prend l'engagement au nom de la Collectivité :**

- d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts des emprunts ainsi contractés.
- de rembourser le (les) emprunt(s) à court terme dès récupération du FCTVA ou au plus tard à la (aux) date(s) d'échéance prévue(s) initialement au(x) contrat(s).

Confère en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire ou Maire-Adjoint pour la réalisation de ce(s) concours, la signature du (des) contrat(s) à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie-Seine et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

**Michel LEJEUNE** et **Frédéric GODEBOUT** considèrent qu'à ce taux là il faut saisir l'opportunité.

Il n'y a pas d'autre observation.



*Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

---

2017-48

## **TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE « SPECIALE » DU MAIRE AU PRESIDENT DE L'EPCI**

---

**Michel LEJEUNE** donne lecture du projet de délibération suivant :

Le maire de la Commune de FORGES LES EAUX

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-9-2 relatif au transfert des pouvoirs de police du maire au président d'établissement public de coopération intercommunale,
- Vu les statuts de la communauté de communes des quatre rivières
- Considérant que la communauté de communes des quatre rivières exerce une compétence en matière de :
  - Collecte des déchets ménagers,
  - Réalisation des aires d'accueil des gens du voyage,
  - Habitat,
  - Aménagement de l'espace
- Considérant que l'exercice de ces compétences par la communauté de communes implique le transfert automatique des pouvoirs de police du maire attachés à cette compétence au président de la communauté de communes ;

S'oppose au transfert automatique des pouvoirs de police liés aux compétences :

- habitat,
- aménagement de l'espace.

Après discussion, il est décidé de ne conserver que 2 compétences sur 4.

**Pierre TURBAN** précise qu'il s'abstiendra sur cette délibération.

*Cette délibération est adoptée à 32 voix pour et 1 abstention (P. TURBAN).*

---

## INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

---

**Michel LEJEUNE** informe qu'il a été saisi d'une demande de jumelage avec une commune italienne, **CAVERNAGO**, dont le maire est **Giuseppe TOGNI**.

C'est une commune située à 15 minutes de **BERGAME**, elle-même desservie par une liaison aérienne avec **BEAUVAIS**.

**Régine SORTAMBOSC** demande quel serait le coût induit pour la commune.

**Michel LEJEUNE** répond que cela dépend de ce que l'on fera, il prend l'exemple du jumelage avec la Belgique qui revient plus cher que le jumelage avec l'Allemagne ou **L'ANGLETERRE**. A ce propos, il signale que 52 forgions vont se rendre cette semaine en **ALLEMAGNE** afin de fêter les 20 ans du jumelage, il s'y rendra également.

**Régine SORTAMBOSC** demande s'il y a une section « italien » au lycée.

**Marie-Lucie BLANPAIN** lui répond non.

**Martine BONINO** fait référence aux ascendants italiens de son mari et constate que, pour s'être rendue en Italie, il est difficile de se comprendre. LA région de **BERGAME** est une très belle région. Elle se demande qui l'on peut fédérer dès lors où il n'y a pas des scolaires.

**Lionel LEMASSON** est allé très souvent en Italie et il accepterait avec plaisir de s'en occuper.

De plus il demande pourquoi **FORGES-LES-EAUX** a-t-elle été choisie.

**Michel LEJEUNE** donne lecture du mail dont il a été destinataire.

**Pierre TURBAN** considère que l'on a déjà du mal à financer les autres jumelages, alors il se pose des questions.

**Michel LEJEUNE** propose de rencontrer le maire de **CAVERNAGO** ainsi on verra s'il est possible de faire quelque chose.

**Michel LEJEUNE** informe qu'il a reçu des statistiques concernant les bornes de recharge électrique sur le département, c'est la borne du parking du musée de la résistance qui compte le plus grand nombre d'heures cumulées de recharges 1322 heures pour 155 charges, cela permet de constater l'utilité de ces bornes.

Il informe ensuite qu'il a été destinataire d'un courrier de **Sékolène ROYAL** l'informant que la commune va être attributaire d'une subvention de 500 € sur un montant de dépenses de 790,10€ TTC pour la réalisation d'un projet de potager et de jardins pédagogiques à l'école.

**Pierre TURBAN** revient sur le commentaire de la page 2 du précédent PV. Il précise qu'il n'était et n'est pas d'accord avec l'expression « magouille » qui avait été employé par **Lionel LEMASSON** lors du conseil du 09 Mars.

**Lionel LEMASSON** lui répond qu'il ne tardera pas à s'apercevoir que le terme qu'il avait employé alors est vrai. Certes, toutes les vérités ne sont pas bonnes à dire.

**Pierre TURBAN** revient sur la page 14 du précédent PV où il était indiqué que le protocole concernant la participation citoyenne lui serait transmis.

**Michel LEJEUNE** lui répond que ce protocole est actuellement sur son bureau et que celui-ci lui sera transmis rapidement.

**Pierre TURBAN** évoque le traitement des arbres qui tombent dans le bois de l'EPINAY. Lorsque des arbres sont coupés, les forgiens peuvent-ils acheter du bois.

**Michel LEJEUNE** lui répond par l'affirmative et lui indique que pour effectuer sa demande, il y a lieu de se rapprocher de Didier HELOT. Le tarif est fixé en fonction de l'essence des bois. Par ailleurs, il indique, sous réserve de vérification, que le code rural autorise le ramassage du bois mort par les particuliers.

Enfin, il évoque la hêtraie dont certaines constructions de l'avenue de la Reine sont mitoyennes.

Une consultation des riverains est en cours afin de recueillir leur avis. Il y a de très beaux arbres, mais certains menacent de tomber lors des tempêtes et cela inquiète les riverains. Une solution consisterait à abattre 2 rangées d'arbres, avec le risque cependant de fragiliser les rangs suivants, il serait de plus nécessaire de replanter au plus vite avec des arbres ayant une pousse relativement rapide mais un développement moins important tels que des chênes rouges.

**Pierre TURBAN** demande si la vente de bois pourrait permettre de replanter des arbres plus grands rapidement.

**Michel LEJEUNE** lui répond que des sujets plus grands ont des problèmes d'enracinement. Enfin, il précise que le bois pourrait être vendu sur pied à une entreprise spécialisée qui se chargerait elle-même de l'abattage.

**Martine BONINO** donne quelques informations, lors du dernier week-end, l'Office de Tourisme a organisé la Fête du pain qui a reçu un très bon accueil, elle tient à remercier les commerçants qui ont apporté leur concours ainsi que l'Office de Tourisme.

Les 23 et 24 Mai prochain aura lieu le spectacle de théâtre intergénérationnel avec des élèves de l'école du Sacré-Cœur et des résidents de la Fondation Beauvils. Ce travail a été supervisé par **Frédéric LEMARIE**. C'est en général très bien.

Elle évoque les 20 ans du jumelage avec l'Allemagne.

Samedi prochain aura lieu le concert de l'harmonie municipale.

Le 29 Mai les élèves de l'école de LE FOSSE donneront un spectacle dans le cadre du Festival Permanent.

Enfin, elle évoque la soirée organisée par l'association Art et Vision au profit des chiens guides d'aveugles.

**Régine SORTAMBOSC** ne se souvient pas avoir entendu parler n'y avoir été associée au projet d'aménagement de l'entrée de la commune en venant de GOURNAY-EN-BRAY. Elle a été surprise en voyant ce massif de fleurs et ce cheval.

**Christine LESUEUR** et **Thierry MARTIN** lui répondent que ce sont les agents des services techniques qui leurs ont proposé cet aménagement qu'ils ont validé.

Pour information, le coût du cheval en résine est de l'ordre de 600 € à 700 €.

**Michel LEJEUNE** adresse ses félicitations à l'**Abbé SAVARIN** qui a très bien joué du violoncelle lors d'une soirée samedi dernier.

Il n'y a plus d'information ou de question diverse.

***La séance est levée à 20h25***